

TARIF APPLICABLE

A COMPTER DU 01 JANVIER 2024

TARIF HEBERGEMENT

Pour les nouveaux entrants

CHAMBRE SEULE	70.18 € H.T.	74.04 € TTC
----------------------	---------------------	--------------------

POUR LES RESIDENTS (+ 60 ANS) DE L'HERAULT, LA FACTURE COMPORTE

LE TARIF HEBERGEMENT + LE TICKET MODERATEUR de 6,01 TTC

TARIF DEPENDANCE

FACTUREE POUR LES RESIDENTS EXTERIEURS AU DEPARTEMENT

GIR1/2	21.14 € HT	22.30 € TTC
GIR3/4	13.42 € HT	14.16 € TTC
GIR5/6	5.70 € HT	6.01 € TTC

POUR LES RESIDENTS EXTERIEURS AU DEPARTEMENT L'APA EST VERSEE DIRECTEMENT AU RESIDENT

TARIF HEBERGEMENT AIDE SOCIALE

HEBERGEMENT	62.89 €	TOTAL 68.78 € TTC
TICKET MODERATEUR	5.89 €	

RESIDENTS AGES DE - 60ANS

FORFAIT DEPENDANCE -60 ANS	12.66 € H.T.	12.70 € TTC
TARIF AIDE SOCIALE - de 60 ans	68.24 € TTC	

Conditions de facturation en cas d'absence de plus de 72 heures.

(Hospitalisation ou absence pour convenance personnelle) :

Conformément aux dispositions de l'art. R314-204 du CASF, le prix de journée « hébergement » est minoré à compter de la 72^{ème} heure d'absence d'un montant de 20 € par jour correspondant au forfait journalier hospitalier.